

Implantation du bâtiment principal		Zone I.27
Mode d'implantation		
Isolé		•
Jumelé		
Contigu		
Marges		
Avant (min. / max.)		6 / -
Latérales (min. / max.) - sauf jumelé et contigu		4 / -
Arrière (min.)		6
Taux d'implantation - Coefficient d'emprise au sol CES (min. / max)		0.15 / 0.65
Caractéristiques du bâtiment principal		
Hauteur du bâtiment		
En étages: RDC = 1 étage (min. / max.)		1 / 4
En mètres (min. / max.)		3 / 30
Dimensions du bâtiment		
Surface minimale d'implantation en m²		1200
Frontage (min.)		20
Profondeur (min.)		30
Nombre de logements par bâtiment (min. / max.)		
Normes de lotissement		
Superficie du terrain - m² (min.)		4000
Frontage du terrain (min.)		50
Profondeur du terrain (min.)		50
Usages accessoires à l'habitation		
Activité professionnelle à domicile		
Logement supplémentaire		
Location de chambres		
Gîte touristique		
Usages accessoires au commerce		
Logement		
Dispositions particulières		
Usage mixte		
Usage multiple		•
Entreposage extérieur		
Projet intégré		•

Notes / Commentaires

Détails sur les classes d'usages autorisés et sur les usages spécifiquement autorisés et prohibés pour la zone I.27

Classes d'usages autorisés dans la zone I.27	
P1	Parcs et espaces verts
Usages spécifiquement autorisés dans la zone I.27	
I201	Centres de recherche et de développement, laboratoires spécialisés.
I203	Industries des produits électroniques.
I208	Industries des produits électroniques, matériels informatiques et périphériques.
P201	Établissements de santé et de services sociaux, tels que les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les hôpitaux, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les centres de santé et de services sociaux, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (publics ou privés), les centres de réadaptation et les centres d'accueil.
P203	Établissements d'enseignement et centres de formation.
P204	Services gouvernementaux et paragouvernementaux
P205	Services municipaux (hôtel de Ville, centre culturel, centre communautaire, bibliothèque, et autres bâtiments municipaux) et services de sécurité publique (police, pompier).
P301	Dépôts et centres d'entretien des services de travaux publics ou autres services municipaux (entrepôts, ateliers et garages municipaux).

Classes d'usage autorisés dans la zone I.27		Code	Description des usages autorisés dans la zone I.27
I2	Industrie légère	I201	Centres de recherche et de développement, laboratoires spécialisés.
I2	Industrie légère	I203	Industries des produits électroniques.
I2	Industrie légère	I208	Industries des produits électroniques, matériels informatiques et périphériques.
P1	Parcs et espaces verts	P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).
P1	Parcs et espaces verts	P102	Jardins communautaires.
P1	Parcs et espaces verts	P103	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.
P2	Public et communautaire	P201	Établissements de santé et de services sociaux, tels que les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les hôpitaux, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les
P2	Public et communautaire	P203	Établissements d'enseignement et centres de formation.
P2	Public et communautaire	P204	Services gouvernementaux et paragouvernementaux
P2	Public et communautaire	P205	Services municipaux (hôtel de Ville, centre culturel, centre communautaire, bibliothèque, et autres bâtiments municipaux) et services de sécurité publique (police, pompier).
P3	Utilité publique	P301	Dépôts et centres d'entretien des services de travaux publics ou autres services municipaux (entrepôts, ateliers et garages municipaux).